

## DELEGATION DE SIGNATURE

Direction

2022 - 416

Téléphone  
03.26.50.59.02

Mél.  
secretariat.direction@crous-  
reims.fr

14B allée des Landais  
CS 40046  
51726 Reims Cedex

**Vu** le code de l'Education,  
**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général de la comptabilité publique,  
**Vu** le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,  
**Vu** l'arrêté ministériel en date du 25 juin 2019 portant nomination de Madame Sandrine CLOAREC dans l'emploi de Directrice générale du CROUS de Reims,  
**Vu** l'arrêté de nomination en date du 28 avril 2022 de Monsieur David VINCELET,

**La Directrice générale du C.R.O.U.S. de REIMS soussignée, donne délégation de signature à :**

**Monsieur David VINCELET,  
Directeur de l'unité de gestion restauration sur Reims,**

### Gestion des personnels ouvriers

- Décision d'attribution de congé (maladie, maternité, A.T.)
- Décision d'autorisation d'absence
- Etats de liquidation des salaires (CDI, CDD, CES) (régularisations, fiches mensuelles, état des avantages en natures)
- Actes relatifs à l'organisation du travail au sein de l'unité de gestion
- Déclaration d'accident de travail

### Actes d'ordonnancement

- Bons de commande concernant le ou les comptes budgétaires gérés par le service jusqu'à 800 € HT, uniquement pour les crédits de fonctionnement.
- Prise en charge de factures (certifier le service fait)
- Etats des droits constatés relatifs à la demande de paiement

### Courriers

- Tout courrier traitant des problèmes de l'unité de gestion à l'exception
  - o de ceux destinés :
    - aux élus et personnalités
    - aux collectivités territoriales et locales
    - au CNOUS ou Ministères
    - au Rectorat
  - o de ceux traitant une demande de dérogation à la réglementation interne et générale

### Stagiaires

- Attestations de présence
- Evaluation des stages

### Assurances (copie obligatoire au directeur adjoint)

- Déclarations de sinistre

Actes judiciaires (copie obligatoire au directeur adjoint et au secrétariat de direction)

- Dépôt de plainte
- Constitution de partie civile

Les documents de réception des travailleurs et prestations sur le budget de l'unité de gestion

La présente délégation se substitue à toutes les délégations antérieures concernant le même objet. Elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Dans le cas où le délégataire changerait d'affectation ou de fonction, la validité de la présente délégation cesserait de plein droit.

À Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

Signature du délégataire



David VINCELET

La Directrice générale du C.R.O.U.S



Sandrine CLOAREC